

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le Lundi quatorze Avril à dix-neuf heures, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, CIRETTE Laurent, DORDET Murielle, FABRE Annick, FILLATRE François, HANGUEHARD Claudine, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, THIRIET Pierre.

**Pouvoir de :** FERQUIN Olivier à DORDET Murielle, FRERET Annabel à HILLAIRE Sophie, HADJ-DAHMANE Bouamra à AUBINAIS Pierre.

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :

- Inscriptions aux commissions communales (Point 11)
- Commission des Impôts : liste des commissaires (Point 12)
- Autorisation pour le stationnement d'un bateau (Point 13)

**Secrétaire de séance :** Mme HARNIST Patricia.

### ORDRE DU JOUR :

- 1) **Vote du compte administratif, compte de gestion 2007.**
- 2) **Affectation du résultat du compte administratif 2007.**
- 3) **Demande de subvention pour les alarmes incendie et intrusion Mairie école**
- 4) **S.I.E.G.E. : Installation de prises pour les illuminations de Noël**  
**Chemin du Halage : Renforcement réseau éclairage public,**  
**Enfouissement réseau téléphonique.**
- 5) **Vote du taux des taxes locales directes.**
- 6) **Budget Primitif 2008.**
- 7) **Convention CASE : instruction des autorisations du droit des sols**
- 8) **Personnel communal :**
  - a. **Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe et suppression du poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe**
  - b. **Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe et suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe**
- 9) **CASE : Compte-rendu des réunions.**
- 10) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/03/08.**
- 11) **Inscriptions aux commissions communales**
- 12) **Commission des Impôts : liste des commissaires**
- 13) **Autorisation pour le stationnement d'un bateau**
- 14) **Informations et questions diverses**

### **1) Vote du compte administratif, compte de gestion 2007**

Monsieur le Maire expose les chiffres du compte administratif 2007 :

FONCTIONNEMENT	Prévu au Budget Primitif	Réalisé 2007		
		Mandats et Titres émis	Résultat reporté 2006	TOTAL
Dépenses	651 101.43 €	534 394.77 €		534 394.77 €
Recettes	651 101.43 €	663 139.97 €		663 139.97 €
<b>Solde</b>		<b>128 745.20 €</b>		<b>128 745.20 €</b>

soit une capacité de financement de **128 745.20 €**

INVESTISSEMENT	Prévu au Budget Primitif	Réalisé 2007		
		Mandats et Titres émis	Résultat reporté 2006	TOTAL
Dépenses	267 633.31 €	128 561.46 €	89 325.17 €	217 886.63 €
Recettes	267 633.31 €	152 160.09 €		152 160.09 €
<b>Solde</b>		<b>23 598.63 €</b>		<b>- 65 726.54 €</b>

Soit un besoin de financement de **65 726.54 € d'où un excédent total de 63 018.66 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2007.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2007 de la commune.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

Considérant que le Compte de Gestion du Receveur Municipal fait apparaître le même résultat de clôture, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion.

### **2) Affectation du résultat du compte administratif 2007**

Considérant les résultats et le vote d'approbation du Compte Administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2007 VOTÉ LE 14 Avril 2008</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2007</b>	
A	Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou -(déficit) + 128 745.20 €
B	Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif 2007, précédé du signe+ (excédent) ou - (déficit) 0.00 €
<b>C</b>	<b>Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous) <b>128 745.20 €</b>
<b>Résultat d'investissement 2007</b>	
D	Solde d'exécution d'investissement 2007 * 001 (besoin de financement) <b>65 726.54 €</b> * 001 (excédent de financement)
E	Solde des restes à réaliser d'investissement 2007 Besoin de financement Excédent de financement
F	<b>BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E</b> <b>65 726.54 €</b> <b>REPRISE C = G + H</b> 128 745.20 €
	1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement F <b>128 745.20 €</b> 2) H report en fonctionnement R 002

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **à l'unanimité**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat du budget de la Commune comme suit au compte **1068** la somme de **128 745.20 €**

### **3) Demande de subvention pour les alarmes incendie et intrusion Mairie – École**

Monsieur le Maire propose d'aménager et d'équiper l'école et la mairie d'un système de sécurité anti intrusion et incendie, plus performant.

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, **à l'unanimité**,

**ACCEPTE** le projet ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions au Conseil Général, à la Préfecture au titre de la Dotation Globale d'Équipement, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure au titre d'un fonds de concours, à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

### **4) S.I.E.G.E.**

#### **a) Installation de prises pour les illuminations de Noël**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public : **PRISES GUIRLANDES estimés à 2 000 € T.T.C.**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

1) La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 40% du coût réel H.T. des travaux au comptant, le solde étant supporté par le S.I.E.G.E.

L'opération étant estimée à 2 000,00 € TTC, la part communale (P) s'élève à : 1 672,24 € H.T. x 40 % = **668,90 €**

Le solde et la T.V.A. pris en charge par le S.I.E.G.E. ressortent à 1 331,10 €.

2) Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

- 3) La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

- 1) d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
- 2) de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 40% du coût réel H.T. des travaux,
- 3) de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante.
- 4) d'inscrire à son budget les prévisions suivantes : **en dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, soit : 668,90 €**,

### **b) Renforcement du réseau Chemin du Halage**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique : **CHEMIN DU HALAGE estimés à 22 000 € T.T.C.**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires, dans le cadre de son programme annuel.

- 1) Les conditions financières, adoptées par l'assemblée délibérante du syndicat, pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

#### **Option n°1 : Paiement au comptant**

La participation financière (P) de la commune s'élève à 20% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :  $18\,394,65\text{€ H.T.} \times 20\% = 3\,678,93\text{€}$ .

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à 18 321,07€.

#### **Option n°2 : Paiement en quinze annuités**

La participation financière (P) de la commune s'élève à 30% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :  $18\,394,65\text{€ HT} \times 30\% = 5\,518,39\text{€}$

À rembourser en 15 versements, dont le premier, 367,89€ par an, débutera à compter de l'exercice suivant la clôture de l'opération.

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à 16 481,61 €.

- 2) Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.
- 3) La participation communale, qu'elle soit au comptant ou en annuités, sera réglée par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, **à l'unanimité, DÉCIDE**

- 1) d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E.,
- 2) de participer au financement de cette opération dans les conditions précitées, à savoir **option n°1 : paiement au comptant**
- 3) de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante,
- 4) d'inscrire à son budget les prévisions suivantes  
- en dépenses : au compte 20415, le montant de sa participation à l'opération, soit : **3 678,93 €**,

### **c) Chemin du Halage : Enfouissement du réseau téléphonique.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau aérien téléphonique en coordination avec l'effacement ou le renforcement en souterrain des réseaux électriques.

En application de la convention pour la dissimulation des réseaux aériens téléphoniques dont font parties France Télécom et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, et du fait du transfert de compétence de la commune au SIEGE, celui-ci est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux et d'assurer une part de leur financement dans le cadre d'un programme annuel, **lieu-dit : CHEMIN DU HALAGE**

- 1) la part financière (P) de la commune s'élève à 60% du coût hors taxe des travaux.

Le syndicat préfinancera la TVA et la commune s'engage à la lui rembourser au moment du règlement de sa participation, après réception des travaux.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

Les travaux étant estimés à 6 000 € T.T.C., la part communale (P) s'élève à :

$$P = 5\,016,72 \text{ € H.T.} \times 60\% = 3\,010,03 \text{ € et la TVA à rembourser au SIEGE à } 983,28 \text{ €.}$$

- Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.
- La participation communale, y compris le remboursement de la TVA, sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, **à l'unanimité, DÉCIDE**

- d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
- de remettre l'ouvrage à France Télécom après réception des travaux. Le SIEGE étant chargé de ce transfert,
- de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 60 % du coût réel H.T. des travaux,
- de s'engager à rembourser au SIEGE après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancée,
- de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante.
- d'inscrire à son budget les prévisions correspondantes au projet

### **d) Eclairage public Chemin du Halage**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public : **CHEMIN DU HALAGE estimés à 9 000 € T.T.C.**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

- La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 40% du coût réel H.T. des travaux au comptant, le solde étant supporté par le S.I.E.G.E.

L'opération étant estimée à 9 000,00 € TTC, la part communale (P) s'élève à : **7 525,08 € H.T. x 40 % = 3 010,03 €**

Le solde et la T.V.A. pris en charge par le S.I.E.G.E. ressortent à 5 989,97€.

- Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.
- La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001 00376 C2700000000 95.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, **à l'unanimité, DÉCIDE**

- d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
- de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 40% du coût réel H.T. des travaux,
- de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante.
- d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :  
En dépenses : au compte **20415**, le montant de la participation de la commune à l'opération,  
Soit : **3 010,03 €**,

### **5) Vote du taux des taxes locales directes**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et, **à l'unanimité APPROUVE** les taux des taxes suivants pour 2008

	<b>Ancien Taux</b>	<b>Nouveau Taux</b>
Taxe d'habitation	8.62%	8.62%
Foncier Bâti	21.22%	21.22%
Foncier Non Bâti	88.03%	88.03%

Arrivée de Monsieur FERQUIN Olivier à 19H40

### **6) Budget Primitif 2008**

Monsieur le maire propose d'approuver ce Budget Primitif 2008. Le conseil municipal, après avoir délibéré et, **à l'unanimité**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

VOTE le Budget Primitif 2008 par chapitre et par opération suivant les montants ci-dessous.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>634 299.05€</b>
Chapitre 011	164 327.00 €
Chapitre 012	278 273.00 €
Chapitre 022	5 000.00 €
Chapitre 023	74 478.72 €
Chapitre 65	100 656.80 €
Chapitre 66	6 563.53 €
Chapitre 67	5 000.00 €

Détail des articles 6554 et 6574

<b>Articles</b>	<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>Vote 2008</b>
<b>6554</b>	Adetmir (Gîtes de France)	183.25 €
	Amcase (Association des Maires de la CASE)	140.00 €
	Arehn	80.00 €
	ASI (Association de Services Intercommunale)	863.46 €
	Bibliothèque de Val de Reuil	458.54 €
	Eveil musical	2 190.00 €
	Mairie Val de Reuil (animaux errants)	700.00 €
	Relais Assistantes Maternelles	100.00 €
	Rased (Soutien Scolaire)	132.55 €
	SIEM (École de musique)	10 183.00 €
	Union des Maires	200.00 €
	<b>TOTAL 6554 (Contribution organismes regroupement.</b>	<b>15 230.80€</b>
<b>6574</b>	A.C.P.A.S.E (Association Cross des Écoles)	50.00 €
	Anciens Combattants	220.00 €
	Andelle Allaitement	50.00 €
	AVEDE ACJE (Aide aux victimes)	50.00 €
	ASVVP (Foot)	500.00 €
	BALAHOUTS (Tennis)	500.00 €
	Banque Alimentaire	60.00 €
	Batellerie	1 600.00 €
	Comité des Fêtes	4 800.00 €
	Coopérative Scolaire	2 700.00 €
	Coopérative Scolaire (Classe de découverte)	1 000.00 €
	Croix Rouge Française	90.00 €
	Cyclisme Assistance	80.00 €
	Divers	1 040.00 €
	Escalad'Eure	800.00 €
	Harmonie	50.00 €
	La Croix d'Or de l'Eure	30.00 €
	Les Vieux Travailleurs de Poses	3 000.00 €
	Lire et faire lire	50.00 €
	Pause des Parents	150.00 €
	Prévention routière	70.00 €
	Restos du Cœur	60.00 €
	Secours Catholique	60.00 €
	Secours Populaire	60.00 €
	SNSM	400.00 €
	Souvenir Français	350.00 €
	UNSS Collège PMF	90.00 €
	UNSS Lycée Marc BLOCH	90.00 €
	<b>TOTAL 6574 (Organismes privés - Associations)</b>	<b>18 000.00 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT Recettes</b>	<b>634 299.05 €</b>
Chapitre 013	10 300.00 €
Chapitre 70	81 798.00 €
Chapitre 73	263 374.39 €
Chapitre 74	248 226.66 €
Chapitre 75	30 600.00 €

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

<b>INVESTISSEMENT Dépenses</b>	<b>237 470.92 €</b>
Chapitre 001	65 726.54 €
Chapitre 020	11 389.37 €
Chapitre 16	58 970.38 €
Chapitre 20 Opération 186 (PLU)	27 300.00 €
Chapitre 204 Opération SIEGE	10 367.89 €
Chapitre 21 dont :	63 716.74 €
Opération 169 (Mairie/École)	26 100.00 €
Opération 195 (Suppression Dalles)	2 616.74 €
Opération 196 (Acquisition 94 rue des Masures)	15 000.00 €
Opération 198 (Matériel Technique)	15 000.00 €
Opération 199 (Acquisition terrains Cemex)	5 000.00 €
<b>INVESTISSEMENT Recettes</b>	<b>237 470.92 €</b>
Chapitre 021	74 478.72 €
Chapitre 10	144 212.20 €
Chapitre 13 dont :	18 780.00 €
Opération 169 (Mairie/École)	8 727.00 €
Opération 184 (Église)	3 441.00 €
Opération 189 (Bâtiments communaux)	6 612.00 €

**Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur ce budget :** 'C'est un budget moins important que les autres années mais plus en adéquation avec la réalité'.

\* **La maison sise 94 rue des Masures :** Elle a été préemptée il y a cinq ans par le biais de l'Établissement Public Foncier de Normandie, et la commune doit racheter au plus tard en Mars 2009. Il est décidé de ne pas racheter cette année. La prolongation de la convention a été demandée pour 2 ans. L'idée est de provisionner 15 000€ par an. Puis d'établir un projet global qui va inclure le déplacement des services techniques et l'agrandissement de l'école. Les subventions pourront être plus importantes.

\* **Achat terrains CEMEX :** L'EPFN a acheté ces terrains pour 22 000€ pour le compte de la commune, l'année dernière. 5 000€ par an seront provisionnés pour le rachat en 2012.

\* **Matériel technique :** L'entretien du village est une priorité. Les agents doivent avoir les moyens de le réaliser, c'est pourquoi il est prévu l'investissement de matériels et équipements techniques. Les élus souhaitent redonner des "couleurs" au village, et particulièrement les entrées de Poses.

La somme de 15 000€ est prévue au budget, mais l'achat de matériel tel un petit tracteur, pourra faire l'objet, en cours d'année, d'un emprunt spécifique à court terme.

\* **Emprunts :** Montant des annuités  
2008 : 53 231.37 €  
2009 : 38 808.49 €  
2010 : 30 306.69 €

\* **Centre de Loisirs :** Cet été, le Centre de loisirs ne pourra ouvrir. Le conseil municipal envisage d'apporter une aide aux familles, par le biais du CCAS (Centre communal d'Action Sociale).

\* **Impôts locaux :** Pas d'augmentation des impôts cette année.

\* **Site Internet - Echo des Ruelles :** Une somme est dédiée au site Internet qui sera en ligne très prochainement. L'Écho des Ruelles sera revu avec la nouvelle commission.

\* **Subventions aux associations :** Le nouveau conseil municipal respecte le choix de la commission d'attribution des subventions, qui s'était réunie avant les élections.

\* **Indemnités élus :** La baisse des indemnités ne ressort pas de façon flagrante sur le budget car de Janvier à Avril, les indemnités à taux plein ont été payées aux anciens élus.

### 7) Convention CASE : instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur Le Maire indique que par délibération en date du 30 Novembre 2007, le Conseil Municipal avait décidé de confier à la Direction Départementale de l'Équipement, par convention en date du 31 janvier 2008 l'instruction des autorisations relevant du droit du sol.

Le conseil communautaire, par délibération en date du 6 juillet 2007, a décidé de créer un service communautaire mutualisant les missions et les prestations assurées antérieurement dans le cadre de la mise à disposition de la DDE en application des dispositions de la loi du 13 août 2004 et a approuvé une convention cadre définissant les modalités juridiques, techniques et financières dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés au nom de la commune.

Ce service a vocation à intervenir pour le compte de toutes les communes membres qui le souhaiteront.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

Il est précisé que la commune reste compétente en matière de procédures de droit des sols. Elle doit donc prendre toutes dispositions permettant de garantir sa responsabilité dans le cadre de la délivrance des actes s'y rapportant.

Suite à la réforme des autorisations des droits des sols intervenue le 1er octobre 2007, la convention cadre a fait l'objet d'une révision fixant les nouvelles modalités d'intervention des services communautaires et une mise à disposition gratuite du service. C'est sur cette base que le conseil municipal doit se prononcer,

Il convient donc d'autoriser Le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de POSES et la communauté d'agglomération Seine Eure ainsi que les avenants éventuels.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et **à l'unanimité**

**DÉNONCE** la convention en date du 31 Janvier 2008 relative à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

**DÉCIDE DE CONFIER** aux services de la communauté d'agglomération Seine Eure l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 1er Juin 2008.

**ACCEPTE** les termes de la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Seine Eure

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **8) Personnel communal : Création de postes**

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a accepté les avancements de grade proposés par le Maire pour le personnel communal.

Monsieur le Maire explique que deux agents peuvent passer par ancienneté **Adjoint Technique Principal 1ère classe** et **Adjoint Administratif Principal 1ère classe** Il demande au conseil de créer ces postes et de supprimer celui d'Adjoint Technique Principal 2ème classe et d'Adjoint Administratif 2ème classe à compter du 14 Avril 2008.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et **à l'unanimité**

**CRÉE** un poste d'**Adjoint Technique Principal 1ère classe** et un poste d'**Adjoint Administratif Principal 1ère classe** à compter du 14 Avril 2008.

**SUPPRIME** le poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe et celui d'Adjoint Administratif 2ème classe à compter du 14 Avril 2008.

### **9) CASE : Compte-rendu des réunions**

Conseil communautaire du 24 Janvier 2008 : Monsieur AUBINAIS était absent car il n'a pas été prévenu, par les anciens élus titulaires

Les budgets sont les suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Fonctionnement : 40 965 011 €	Investissement : 28 988 687 €
<b>BUDGET EAU POTABLE</b>	Fonctionnement : 907 600 €	Investissement : 3 554 000 € (dont 20 Millions station d'épuration)

Subvention pour l'Association de la Batellerie : 6 080 € correspondant à la création d'un poste pour les visites des bateaux.

L'élection du Président de la CASE aura lieu Vendredi 18 Avril 2008 à 20H30

Rencontre avec les responsables de la CASE :

François FILLÂTRE :

Les travaux de remplacement du réseau d'eau potable, Chemin du Halage dureront 5 semaines. Des réunions de chantier ont lieu chaque semaine. Un huissier a constaté l'état de rues et ruelles avant les travaux. Une remise en état totale est prévue du Chemin du Halage, des ruelles et de la Rue du Bac. Il y a deux solutions :

- Revêtement provisoire dans l'attente du passage de l'assainissement collectif
- Revêtement qui durera 5 à 6 ans maximum.

Une étude va être menée par le SIEGE (Syndicat d'électricité) pour la totalité du Chemin du Halage, tant pour l'enfouissement des réseaux que le changement des candélabres. Le budget du SIEGE est limité à 208 000€ par an.

La CASE veut bien faire des efforts pour rattraper le retard des travaux sur Poses. Le village est une vitrine touristique.

Un état de vétusté de la voirie a été effectué. La Mairie n'a jamais répondu auparavant à ce sujet à la CASE. Un recensement de toutes les rues et ruelles permettra de prévoir les travaux de réfection.

La coordination de tous les projets est difficile à mettre en place.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008**

Les élus ont demandé à être informés au préalable des travaux sur la commune.

### **ALARME ÉCOLE INCENDIE**

L'installation des alarmes est une priorité. La cloche dans la cour de l'école n'est pas entendue dans toutes les classes.

### **10) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/03/08**

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 Mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **11) Inscription aux commissions communales**

Monsieur le Maire explique au conseil que les commissions municipales peuvent être composées uniquement de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Pour permettre d'associer les administrés à la vie municipale, Monsieur le Maire propose d'accepter nominativement, l'inscription des personnes extérieures au Conseil, qui en font la demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et **à l'unanimité**

**ACCEPTE** d'inscrire les personnes suivantes dans les commissions municipales.

URBANISME- PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS – ENVIRONNEMENT	BAUM. Herbert ; CHÉRON. Guillaume GASTON. Laurent
TOURISME	DECHERVOIS Véronique LEGENDRE Martine RATEL Michèle
FINANCES	DECHERVOIS Véronique ; BECKER Philippe BLIEK Guillaume ; RAUD Ghislaine
INFORMATION - COMMUNICATION	BLIEK Guillaume ; CASTAING Gérald ; DECHERVOIS Véronique
JEUNESSE	BLIEK Valérie
TRAVAUX	BAUM. Herbert ; MARDARGENT Patrice
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	BAUM. Herbert ; CASTAING Gérald
SCOLAIRE	BLIEK Valérie ; MARAIS Annick

### **12) Commission des Impôts : liste des commissaires**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il doit proposer l'inscription de commissaires titulaires et suppléants pour cette commission en charge de l'évaluation foncière des propriétés bâties et non bâties de la commune.

12 noms dont 2 habitants hors de la commune doivent être proposés en tant que titulaire et 12 noms dont 2 habitants hors de la commune doivent être proposés en tant que suppléant.

6 titulaires et 6 suppléants seront choisis par la Direction Générale des Impôts.

Le Maire est Président de la Commission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et **à l'unanimité**

**PROPOSE** les personnes suivantes :

<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
François FILLATRE	Herbert BAUM
Pierre THIRIET	Michel VIGIER
Annabel FRERET	Reynald ROMAIN
Jean-Pierre POTTIER	Franck DUTHE
Patrice MARDARGENT	Jean-Pierre LEGENDRE
Joseph DAVID	Jean-René NICOLAS
Gérard FAUQUANT	Marcel WINDYS
Hervé JIMONET	Dorothee DUMONT
Georges LOTHON	Christian LAURENTIN
Michel DEPINAY	Gérard JOFFRONT
Lauris OBERKAMPF (hors commune)	Hervé GRIZARD (hors commune)
Marie-Claude LASSÉ (hors commune)	Patrick MADROUX (hors commune)

### **13) Autorisation pour le stationnement d'un bateau**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une autorisation de stationner pour le bateau « Ophélie » a été donnée le 1<sup>er</sup> Septembre 2000 par le conseil municipal.

Ce bateau est aujourd'hui vendu et le conseil doit se prononcer sur le renouvellement de cette autorisation aux nouveaux propriétaires.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et **à l'unanimité**

**RENOUVELLE** l'autorisation de stationnement du bateau "Ophélie", **SOUS RÉSERVE** que toutes les autorisations soient données, que les attestations des Voies Navigables de France et du Syndicat de la Base de Loisirs soient fournies et que les exigences techniques, de sécurité, d'embarquement et de stationnement soient remplies.

**DEMANDE** d'avoir un droit de regard sur les factures de vidange des eaux usées.

### **14) Informations et questions diverses**

#### **a) Fête de la Peinture**

Thierry JIMONET informe que la Fête de la Peinture aura lieu cette année le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin. Il se rendra au Conseil Général le 28 Avril en compagnie de Mme RATEL, artiste peintre, pour une réunion préparatoire.

Plusieurs animations seront situées en Bord de Seine :

- **Peindre au bord de l'eau** : Toutes les personnes désirant peindre et dessiner au bord de l'eau sont les bienvenues et pourront recevoir quelques conseils du peintre selon leur demande.
- **Ateliers d'enfants** : En partenariat avec l'école de Poses, une trentaine d'enfants s'installera par groupe de dix dans l'après-midi, près de l'atelier de Mme RATEL qui les guidera dans la réalisation de peinture.
- **L'École de Musique de Val de Reuil-Poses** évoluera l'après-midi en bord de Seine, en exécutant des rythmes de percussions brésiliennes.

#### **b) Comité des Fêtes**

Thierry JIMONET remercie toutes les personnes présentes lors de la réunion de constitution du nouveau comité des fêtes et félicite le nouveau bureau qui est constitué comme suit :

<b>Présidente</b>	Mme DECHERVOIS Véronique
<b>Vice-président</b>	M. LELOUP Jean-Jacques
<b>Trésorière</b>	Mme CHAPELOT Béatrice
<b>Trésorière adjointe</b>	Melle NION Priscilla
<b>Secrétaire</b>	M. JEHL Jean
<b>Membres du bureau</b>	MM MARDARGENT Patrice & BLIEK Guillaume
<b>Bénévoles</b>	Une quinzaine de bénévoles s'annoncent dans la salle pour prêter main forte à la nouvelle équipe du Comité des fêtes sur les prochaines manifestations

Le conseil municipal réitère ses remerciements aux volontaires et les assure de son soutien et de son aide pour mener à bien les diverses manifestations.

#### **c) Horaires Mairie**

Les horaires d'ouverture de la Mairie **à compter du Lundi 21 Avril 2008**. La Mairie sera ouverte 24 heures par semaine au public, au lieu de 11 heures actuellement.

LUNDI	Matin 9H00 – 12H00 Après midi 13H30 – 17H30
MARDI	Matin 9H00 – 12H00 Après midi 13H30 – 17H30
MERCREDI	Fermé toute la journée
JEUDI	Fermé toute la journée
VENDREDI	Matin 9H00 – 12H00 Après midi 13H30 – 17H30
SAMEDI	Matin 9H00 – 12H00

Sophie HILLAIRE pense que la fermeture du Mercredi pourrait être gênante. Claudine HANGUEHARD estime que la mairie sera ouverte tous les samedis, même pendant les vacances scolaires, et que cette matinée pourra convenir à tous.

Les horaires sont donc déterminés comme ci-dessus.

#### **d) Conseils Municipaux**

Les dates des conseils municipaux seront diffusées sur le site Internet et dans le prochain Écho des Ruelles. Les conseils auront lieu le Vendredi à 19H30.

#### **e) Date pour présentation des élus et du personnel**

Les élus proposent de rencontrer l'ensemble du personnel communal un Vendredi à 17H00. La date sera communiquée prochainement.

#### **f) Centre de Loisirs**

Sophie HILLAIRE explique que le **Contrat Enfance Jeunesse**, passé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, est valide du 1<sup>er</sup> Juillet 2006 au 30 Juin 2010.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008**

Lors du renouvellement du contrat, si le Centre de Loisirs est toujours fermé l'été, cette action ne sera pas retenue par la CAF. Il n'y aura plus de financement. L'idée serait d'ouvrir pour l'été 2009 et prévoir éventuellement d'autres extensions.

Pour cela, un premier bilan annuel sera effectué au 15 mai et à partir de septembre 2008, des groupes de travail seront mis en place. Murielle DORDET propose de participer à ce groupe de travail.

Pour cet été, le conseil municipal envisage d'apporter une aide aux familles qui mettront leurs enfants dans un centre de loisirs et qui paieront le tarif maximum. Simone MOREL et Sophie HILLAIRE travailleront sur les critères qui serviront de calcul à la participation communale.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H54.**